Préavis municipal No 2/2021 séparatif quartier de Moille-Sullaz (partiel)

Au Conseil Communal de Sullens

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie avec la Municipalité le lundi 30 mai 2021 à la salle communale, elle a reçu toutes les informations nécessaires de Messieurs Christian Gozel syndic et Roland Valet municipal.

Ils ont répondu à toutes nos questions et nous les remercions pour leur disponibilité.

Des nouvelles constructions se réalisent dans cette zone du village. Selon le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux de 2020, la réalisation doit être opérée par la commune selon les principes du PGEE.

Au vu des travaux en cours et que le fait qu'ils s'étendent sur des parcelles privées en construction, il semble opportun techniquement et financièrement de saisir cette occasion pour la mise en conformité des collecteurs.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc recommande d'accepter le préavis municipal 2/2021 tel que proposé

Pour la commission ad hoc:

Rapporteur Badan Alain

William Dayer

Pascal Schweingruber